

« PEDIBUS SCOLAIRE »

Selon les horaires de l'école

Les trajets :

Aller : Cour la Récré → Ecoles : 8h20 et 13h15

Retour : Ecoles → Cour la Récré : 11h45 et 16h40

Sont assurés par du personnel communal.

Pour utiliser le service, les familles devront être adhérentes, avoir complété le bulletin d'inscription ci-dessous.

L'adhésion annuelle est de 13.00 €/famille.

MAIRIE – 42260 SAINT MARTIN LA SAUVETE

FICHE D'INSCRIPTION

POUR TRAJET MICRO-CRECHE « La Court' Echelle » → ECOLE

FAMILLE – NOM Prénom

ADRESSE.....

Tél.....

Personne à prévenir en cas de problème :

NOM..... Prénom..... Tél.....

ASSURANCE DE(S) ENFANT(S)

Compagnie.....

ENFANT(S) INSCRIT(S) :

NOM..... Prénom..... Date de naissance.....

NOM..... Prénom..... Date de naissance.....

NOM..... Prénom..... Date de naissance.....

A Saint Martin la Sauveté, le

Signature